



Amor CHADLI

Fondateur et premier Doyen de la Faculté de Médecine de Tunis.

Né le 14 mai 1925 et décédé le 8 novembre 2019, à Tunis

Premier mandat : mars 1964 à mars 1971

Second mandat : octobre 1973 à mars 1975

Diplômes et titres

Diplômé de la Faculté de Médecine de Strasbourg.

Assistant titulaire en Anatomie Pathologique en 1956.

En 1957, il obtient le Certificat d'Etudes Spéciales (CES) d'Hématologie.

Il suit les cours Pasteur à Paris, et obtient les diplômes de Bactériologie, de Virologie, d'Immunologie générale et de Sérologie en 1959, celui de Mycologie en 1960 puis le CES d'Immuno-pathologie en 1972.

Maître de Conférences Agrégé en Médecine (section Anatomie Pathologique) en décembre 1962.

Fonctions et activités universitaires

Fondation de la Faculté de Médecine de Tunis :

La création de la première faculté de Médecine en Tunisie, dictée par les besoins pressants de la population en matière de santé au lendemain de l'indépendance, est initiée par le gouvernement tunisien, par une consultation auprès de l'OMS en janvier 1961, puis la désignation d'un Comité technique chargé de suivre l'avancement du projet en mars 1962. Amor Chadli, membre de ce Comité, accepte la charge de la mise en place de l'enseignement médical en Tunisie, en mars 1964. Le réaménagement de l'École Avicenne en Pavillon 1 puis la construction des Pavillons 2, 3, 4 et 5 et leur équipement sont entrepris sous sa direction. Il établit des contacts avec les facultés françaises pour le recrutement d'enseignants contractuels de renom, codifie les formalités administratives, rédige le libellé des programmes, le «Guide de l'étudiant», ainsi que les projets de textes statutaires régissant la faculté de médecine. L'enseignement démarre en octobre 1964 avec 59 étudiants. Le nombre de médecins tunisiens était à l'époque de 233, dont deux maîtres de conférences agrégés : Amor Chadli et Ali Boujnah. Les textes régissant la Faculté de Médecine paraissent en 1968. Intransigeant sur la qualité de la formation, Amor Chadli obtient l'homologation officielle des deux premières années d'études médicales avec celles des facultés françaises en janvier 1968, puis des quatre premières années en janvier 1970. Cette grande oeuvre jouera un rôle fondamental pour l'essor ultérieur de la médecine dans notre pays.

Enseignement :

De 1966 à 1986, il assure l'enseignement de l'Anatomie Pathologique aux étudiants de troisième et de quatrième année de la Faculté de Médecine de Tunis.

Organisation des premiers concours hospitalo-universitaires en Médecine

A la rentrée universitaire d'octobre 1973, Amor Chadli est sollicité par le Ministre de l'Éducation nationale, dont relèvent les universités, pour reprendre la direction de la Faculté de Médecine. Conformément à l'arrêté du 14 juillet 1973 et au décret 73-455 du 29 septembre 1973, il organise, pour la première fois en Tunisie, deux concours d'agrégation en un mois : un premier concours sur dossiers ouvrant la voie de l'enseignement aux médecins chefs de service des hôpitaux, non internes et un second concours comportant trois épreuves (leçon, épreuve pratique et titres et travaux) destiné aux anciens internes des hôpitaux français. Ces deux concours ont permis à la Faculté de Médecine de se doter de 54 maîtres de conférences agrégés, dont certains se destinaient déjà aux futures facultés de Médecine de Sousse et de Sfax. Un concours d'Assistanat organisé quelques semaines plus tard dote la Faculté de Médecine de 43 assistants hospitalo-universitaires.

Lancement des Facultés de Médecine de Sousse et de Sfax :

La même année, Amor Chadli est chargé par les Ministres de l'Éducation et de la Santé Publique, de préparer l'infrastructure des Facultés de Médecine de Sousse et de Sfax pour leur démarrage en octobre 1974.

En 1986, il est le *premier Recteur de l'Université Tunisienne*. Il procède à sa décentralisation en trois universités, chacune dirigée par un recteur, l'Université du Nord (siège Tunis), l'université du Centre (siège Sousse) et l'Université du Sud (siège Sfax).

Activités hospitalières et de recherche

Premier anatomopathologiste tunisien, Amor Chadli est nommé en 1957 chef du service d'Anatomie Pathologique à l'Institut Pasteur de Tunis, seul service de cette spécialité jusqu'en 1972. À la suite de la décentralisation des examens d'histopathologie dans les hôpitaux, il assure également les fonctions de Chef de Service d'Anatomie Pathologique de l'hôpital Charles Nicolle de 1972 à 1988.

Premier Directeur tunisien de l'Institut Pasteur de Tunis, il a eu un rôle fondamental dans la « tunisification » de cette institution, dont il a su promouvoir et développer les missions de diagnostic, de soins, d'hygiène de l'environnement et de recherche. Son parcours à l'Institut Pasteur de Tunis s'étend de 1957 à 1988, dont une année en tant que chef de laboratoire, quatre années en tant que sous-directeur et 25 années en tant que directeur.

En 1972, il est désigné parmi les deux rapporteurs du premier Conseil des Instituts Pasteur, créé par le Professeur Jacques Monod, directeur de l'Institut Pasteur de Paris et Prix Nobel de Médecine. En 1976, le conseil d'administration de l'Institut Pasteur de Paris, le désigne comme membre de l'Assemblée des Instituts Pasteur et représentant des directeurs des filiales.

Organisation d'enseignements post-gradués

En 1974, Amor Chadli organise à l'Institut Pasteur de Tunis, un enseignement d'Immunologie Générale qui qualifie cet Institut comme Centre collaborateur OMS pour la recherche et la formation en Immunologie. En 1979, il organise un enseignement d'Allergologie destiné aux médecins pneumo-phtisiologues. Ces deux enseignements sont sanctionnés par un CES.

Rédacteur en chef des Archives de l'Institut Pasteur, première revue médicale tunisienne indexée, Amor Chadli a veillé à la qualité et à la régularité des publications, de 1963 à 1988.

Activités de recherche et publications

Il est l'auteur de nombreux travaux scientifiques parus dans des revues scientifiques tunisiennes et étrangères ou présentés à des Congrès médicaux ou des Réunions de Sociétés Savantes.

Après sa retraite, il a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire de la médecine arabe : rétablissement puis traduction en langue française du « Commentaire de l'Anatomie du Canon d'Avicenne » et de l'« Abrégé du Canon d'Avicenne » par Ibn Al Nafis et « Le diagnostic différentiel des maladies » par Ibn El Jazar. En 2012, il rédige un ouvrage « L'enseignement médical en Tunisie ».

Sociétés savantes et distinctions scientifiques honorifiques

En 1966, il est élu Président de la Société Tunisienne des Sciences Médicales.

En 1967, il reçoit le titre de docteur honoris causa de l'université de Montpellier.

En 1970, l'Académie Nationale de Médecine de France lui décerne le Prix Émile Marchoux, pour ses travaux sur l'écologie des leishmanioses en Tunisie.

En 1973, il est élu membre correspondant de l'Académie Nationale de Médecine de France. Il est le second médecin tunisien à accéder à ce titre après le Dr Béchir Denguezli, en 1924.

En 1983, il est élu membre titulaire de cette Académie, premier médecin arabe et africain à accéder à ce titre.

Il est inscrit au tableau des experts de l'OMS pour le cancer de 1976 à 1986.

En 1983, il est désigné Membre permanent du Conseil scientifique de l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts, Beit El Hikma. En 2012, il est Membre Honorifique de cette Académie.

En 1986, la médaille de l'Ordre National du Mérite Universitaire (Première classe) lui est décernée.

En 1991, le Conseil de l'Union des Médecins Arabes au Caire, lui décerne le prix du Mérite Scientifique.

Médecin du président Bourguiba

Sollicité pour une consultation médicale en 1960, Amor Chadli assure la mission de médecin personnel du Président Habib Bourguiba jusqu'à sa destitution, en 1987.

En 2013, il fait partie des membres fondateurs de l'Institut des études bourguibiennes.

Carrière politique

Président de la Cellule Destourienne des Professeurs de l'Enseignement Supérieur, il est élu en 1979, membre du Comité Central du Parti Socialiste Destourien (PSD). En 1986, il est désigné Membre du Bureau Politique puis Secrétaire Général Adjoint du PSD.

Alors que l'université tunisienne vit une crise marquée par les troubles et mouvements de grève estudiantins, Amor Chadli est nommé ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, le 5 mai 1986. Les journaux de l'époque lui reconnaissent le mérite d'avoir sauvé une année universitaire fortement compromise et évité une année blanche. Le 30 juillet 1986, le poste de ministre de l'Éducation lui est adjoint.

En mai 1987, il est nommé Ministre Directeur du Cabinet Présidentiel et assure pendant 2 mois l'intérim du Ministère des Affaires étrangères, jusqu'au 7 novembre 1987, date à laquelle il se retire de la vie politique.